



Date du
dernier
entretien :
04/05/202
1

PAT DE LA METROPOLE DE ROUEN

IDENTITE

Porteur

Métropole Rouen Normandie

Territoire

Seine-Maritime (76) - Normandie

71 communes pour 498 722 habitants

Nombre d'EPCI : 1

Contact technique

Trotel Alice

Chargée des opérations agricoles

Direction Energie Environnement,

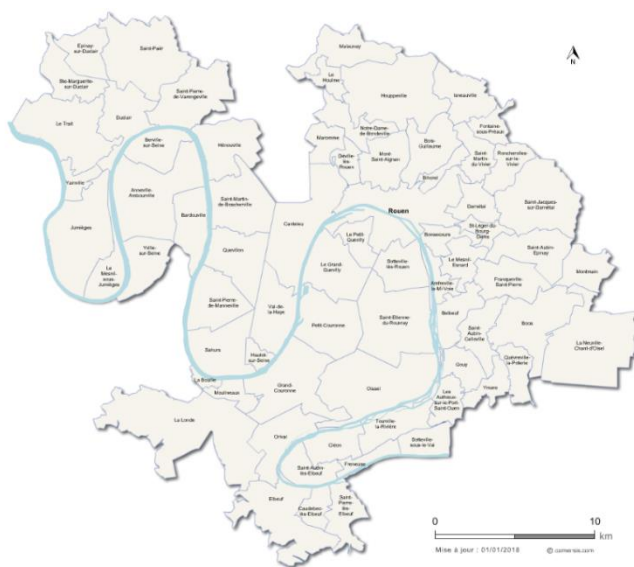
Métropole Rouen Normandie

[alice.trotel@metropole-rouen-](mailto:alice.trotel@metropole-rouen-normandie.fr)

[normandie.fr](mailto:alice.trotel@metropole-rouen-normandie.fr)

Date du dernier entretien

03/05/2021



Métropole Rouen Normandie

Carte des communes de
Rouen Métropole Normandie. SCoT de Rouen Métropole
Normandie.

TYPOLOGIE

PAT Systémique de transition

Gouvernance agri alimentaire fermée

La typologie des PAT est fondée sur le croisement de la transversalité du projet (prise en compte d'un ou plusieurs secteurs d'action publique¹) et de sa contribution annoncée à la prise en compte de la transition, particulièrement de ses enjeux environnementaux. Elle comprend deux grands types et quatre sous-types : les PAT agri-alimentaires (soit générique, soit de transition), les PAT systémiques (soit générique, soit de transition).

La typologie de la gouvernance distingue quatre grands types de gouvernance : gouvernance interne (élus politiques seul et/ou techniciens seuls), gouvernance agri-alimentaire (cogestion élus/profession agricole : elle est qualifiée de fermée quand elle ne concerne que la chambre d'agriculture, et d'ouverte lorsqu'elle intègre aussi les organisations de l'agriculture paysanne), gouvernance multi-acteurs (présence d'acteurs de plusieurs secteurs d' action).

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Métropole Rouen-Normandie est créée en 2015 et prend la suite de la communauté d'agglomération de Rouen-Elbeuf-Austreberthe créée en 2010. La filière agricole, qui occupe un tiers du territoire (26 000 ha environ), est globalement dynamique, et reste largement dominé par les **productions animales et la céréaliculture**. Un nombre important d'industries agroalimentaires sont concentrées sur le territoire, le secteur étant porté par la transformation de produits exportés par le **Grand Port Maritime de Rouen**. Selon le diagnostic agricole du SCoT, la demande de produits locaux est avérée, mais la faible production maraîchère et de produits biologiques sur le territoire ne permet pas de répondre à la demande.

ACTION PUBLIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE AVANT LE PAT

C'est dans le cadre de son premier **agenda 21** (2011-2014) que l'agglomération rouennaise commence à travailler sur la structuration de circuits courts alimentaires. En 2017, une politique agricole se formalise par l'élaboration d'une **charte agricole**, résultat d'une étude foncière menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture autour des problématiques de transmission des exploitations agricoles et du potentiel de développement de l'agriculture biologique. Cette charte se met en place toujours

¹ Selon le RnPAT, six secteurs d'action identifiés : économie alimentaire, culturel et gastronomie, nutrition-santé, accessibilité sociale, environnement, urbanisme et aménagement

dans le cadre de l'Agenda 21 (le second agenda 21 se déroule sur la période 2017-2021) et est la première pierre d'une réflexion sur l'alimentation sur le territoire rouennais, qui finira par déboucher sur une volonté de construction d'un PAT, dont le budget est intégré à celui de la charte agricole. Les 4 grands chantiers de cette charte sont : élaborer une stratégie foncière agricole, concilier les enjeux environnementaux du territoire et le développement d'une agriculture performante, développer les circuits courts et structurer les filières locales, établir la gouvernance de la Charte Agricole du territoire (dont la gouvernance du PAT).

L'ELABORATION DU PAT

LA DEMARCHE

La rédaction et validation par les élus de la Charte en 2017 donne le départ des travaux sur le PAT. La métropole est lauréate de l'Appel à Projet en 2017 et lance une candidature AMO pour la première phase de mobilisation et le diagnostic. Le premier semestre correspond à la rédaction du diagnostic, restitué par la suite sous forme d'ateliers thématiques, auprès de tous les acteurs identifiés dans le cadre du diagnostic, ainsi que les territoires voisins. Des **ateliers de concertation** et de mobilisation sont organisés fin 2018, dont la synthèse sera partagée l'année suivante. Fin 2019, les **orientations stratégiques du PAT**, qui recadrent l'ensemble des actions proposées lors des différents ateliers, sont validées par les élus. Pour les actions portées directement par la métropole, les partenariats sont fixés par des conventions cadres et des conventions annuelles, dont le renouvellement est l'occasion de définir les actions phares à poursuivre et/ou à entamer.

L'année 2020 est l'occasion de **préciser la gouvernance** du PAT ainsi que la posture de la métropole dans cette gouvernance, qui se présente en tant qu'animateur de la démarche globale, en allant chercher des porteurs de projets et en mettant en œuvre en parallèle les actions que la métropole porte en direct.

L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Une technicienne au sein de la **direction Energie environnement** est dédiée aux avancements du PAT et du développement des actions de la métropole dans le cadre du PAT. L'animation du projet lui prend le quart de son temps de travail. L'ancienne chargée de mission PAT travaille au sein de la métropole sur le **volet foncier** de la charte agricole et vient en appui au PAT. Un recrutement est en cours pour un poste qui sera dédié uniquement aux questions du foncier.

La métropole a été accompagnée par une AMO (Gressard, Auxilia et Fermes d'avenir) pour la partie diagnostic et la première phase de mobilisation.

LA GOUVERNANCE DE L'ELABORATION DU PAT

Les élus référents du PAT sont Marie Atinault, Vice présidente en charge des transitions écologiques et innovations et Yves Soret, délégué à l'alimentation et circuits courts.

Instances de pilotage :

- **Comité de pilotage interne** : il n'existe pas de comité de pilotage politique à proprement parler lors de l'élaboration du PAT, les arbitrages se font entre les agents de la métropole le président et les élus référents en direct.
- **Comité de pilotage technique** : Il regroupe les partenaires du projet, mais sans les élus. Il s'est réuni lors du lancement du PAT, lors de la présentation du diagnostic, et lors de la synthèse des ateliers.
- **Instance de concertation** :
 - Une « coalition Agriculture et Alimentation », coalition stratégique d'acteurs née de la COP 21 locale mise en place en 2018 rassemble des acteurs ayant déjà travaillé sur des ateliers du PAT (Chambre, associations, entreprises), est également amenée à travailler sur le PAT et la charte d'agriculture.
 - Un « réseau des communes », mis en place avant le PAT dans le cadre de la charte agricole, permet d'échanger à une échelle locale entre communes autour des thématiques de la restauration collective et du foncier en particulier.
- **Implication des habitants** : N'ont pas de réunion directe avec le Conseil de Développement, mais une partie des acteurs du Conseil de Développement est également investie dans la coalition stratégique agriculture et alimentation.

LA COMMUNICATION

Un grand effort de communication a été fait lors de la mise en place des ateliers de concertation, dans le but de fédérer le plus de personnes autour de ces échanges. La communication passe directement par le site de l'agglomération ainsi que sur le site et les réseaux sociaux dédiés à la participation citoyenne. Une newsletter diffusée auprès des membres présents lors des ateliers filière de légumes plein champ est en projet.

LE FINANCEMENT

Le financement du PAT découle du budget alloué à la charte agricole. Les acteurs qui souhaitent s'engager dans des actions spécifiques du PAT sont amenés à financer leurs propres actions.

LE PAT

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les grandes orientations stratégiques ont été validées par les élus en novembre 2019 :

- Faire de la restauration collective publique un modèle de transition alimentaire
- Réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets alimentaires du producteur au consommateur
- Progresser vers une agriculture performante durable et de proximité
- Développer, valoriser et protéger les espaces nourriciers
- Réduire l'insécurité alimentaire
- Développer l'information et la formation sur les liens entre alimentation, santé, environnement et accès aux produits locaux
- Structurer les filières alimentaires répondant aux attentes des habitants (production et transformation)
- Développer les outils logistiques liés au développement des circuits courts de proximité
- Animer la stratégie alimentaire du territoire de la Métropole

LE PLAN D'ACTION

La Métropole n'a pas vocation à rédiger un plan d'action détaillé, et a fait le choix de laisser les porteurs rédiger des fiches actions qui viendront compléter la stratégie globale du PAT, afin que les acteurs s'engagent pleinement dans la mise en œuvre des actions.

LA MISE EN ŒUVRE DU PAT

L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Jusqu'à lors, les échanges entre services se faisaient dans le cadre des comités techniques dédiés à la COP 21, le sujet alimentaire était donc traité parmi d'autres dans cette instance technique. En 2021, **la métropole retravaille sur le format de la gouvernance du PAT**. Les objectifs sont une plus grande participation de la société civile à horizon 2022 et un détachement du PAT de la stratégie de la Charte agricole, qui arrive à son terme à la fin de l'année 2021. Le PAT deviendrait donc l'unique document support et engloberait les actions de la Charte agricole.

A ce titre, de **nouvelles instances de gouvernance se dessinent** et sont en cours de validation par les élus : un premier comité de pilotage (été 2021) constitué des services techniques de la métropole concernés, les élus référents, les quatre pôles de proximité qui constituent le territoire ainsi que les partenaires techniques, qui sera élargi dans un second temps (automne 2021) aux partenaires financiers publics

(Région, Département, ADEME), puis dans un troisième temps (printemps 2022) élargi aux entreprises et associations de citoyens.

En parallèle de la construction de ces nouvelles instances, la métropole va à la rencontre des acteurs locaux afin qu'ils puissent identifier les services de la métropole et qu'ils puissent identifier des actions qu'ils porteraient, valorisées dans les fiches actions rédigées par les acteurs locaux eux-mêmes.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Conduite d'une étude pour évaluer les besoins en restauration collective (porté en direct) sur des produits en légumes et l'évaluation de l'offre agricole disponible sur le territoire (CA et Bio Normandie, convention partenariale).
- Etude en lien avec la communauté d'agglomération Seine Eure et commanditée par le Pôle Métropolitain sur la création d'un outil de transformation de légumes à l'échelle du territoire Seine Eure, qui bénéficie de foncier disponible pour la mise en place d'une légumerie.
- volet restauration collective : mise en place d'un dispositif d'accompagnement des communes, à la fois individuel et collectif, dans la continuité de ce que le service portait déjà auparavant, avec l'intégration d'un nouveau volet : le gaspillage alimentaire. Cet accompagnement sera endossé par un prestataire extérieur.
- Poursuite des rencontres organisées dans le cadre du réseau des communes : rencontres autour de la filière légumes de plein champ et filière bœuf normand, avec l'objectif de se faire rencontrer acheteurs et fournisseurs. La prochaine rencontre portera sur la mobilisation du foncier agricole par les communes.
- démarche mon resto responsable, une démarche de garantie de durabilité des restaurants, qui sert d'outil d'animation territoriale en engageant les communes à s'inscrire dans la démarche.

L'EVALUATION

L'évaluation est prévue par la suite, après avoir assis une véritable gouvernance, des indicateurs de suivi et d'évaluation ainsi qu'un plan d'action formalisé pour les actions portées par la métropole.

L'ARTICULATION DU PAT

AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Le PAT est en lien avec le **Plan Local de prévention de maîtrise des déchets et assimilés**. Le PAT est aussi en discussion avec la politique de collecte des biodéchets, et sont en réflexion sur le service qu'ils pourraient proposer.

Le PAT travaille également avec le service responsable du **PACTE** (plan d'accompagnement des changements de comportement pour la transition écologique), pour travailler sur la multiplication de jardins partagés, au travers d'un appel à projet "métropole nourricière".

L'une des actions portées par la métropole, la ferme urbaine des Bruyères, est à cheval sur un **Quartier Politique de la Ville**. Cette ferme est destinée à devenir un centre de démonstration de l'agriculture urbaine, pôle de ressource pédagogique sur la transition

Le PAT est également en lien avec le **PCAET**, sur des objectifs plus focalisés sur l'agriculture que l'alimentation (transition des pratiques agricoles, réduction des GES et pollutions des sols). Les chargés de missions du PAT ont été consultés lors de l'élaboration par les services chargés de l'élaboration du PCAET, même si il n'existe pas encore à ce jour d'articulation bien définie entre changement pratiques agricoles et le PAT

COOPERATION ENTRE TERRITOIRES

Des coopérations sont en cours sur **l'axe Seine** (vallée de la Seine entre Rouen, Le Havre et Paris) sur lequel a été validé le principe de rédiger un seul et unique contrat de transition écologique. Dans ce cadre, une rencontre politique a déjà eu lieu entre élus du Havre et de Rouen autour de la filière de la race normande. Ce type d'évènement présage d'un alignement en devenir de la part de ces deux agglomérations sur le développement de filières agricoles et alimentaires.

La coopération territoriale se traduit également par des projets concrets : **l'étude After 2050**, portée par la métropole de Rouen, du Havre et le Parc Naturel des Boucles de la Seine (à cheval sur les deux agglomérations), qui met en place un travail de coopération internationale avec le Québec visant à identifier des façons de travailler sur la valorisation et le développement des circuits courts.

A l'échelle du **Pôle Métropolitain**, une étude sur la filière légumes de plein champ est en cours.

ENSEIGNEMENTS

BENEFICES ET REUSSITES

- Acteurs du terrain demandeurs et envie de travailler collectivement
- appétence croissante au niveau des communes sur ces sujets, avec des sollicitations qui se multiplient
- l'alignement Axe Seine est une réussite en termes d'ouverture politique,
- Les qualités d'animation du PAT sont reconnues, les agents sont souvent sollicités en dehors de la métropole

DIFFICULTES ET FREINS

- Difficulté du passage à l'acte avec la rédaction d'actions concrètes

- Difficulté à être identifiés en interne comme en externe. Sur la mise en œuvre du PAT, les agents manquent des remontées de terrain. Un travail sur une cartographie d'acteurs et la mise en place d'une newsletter devrait pallier à cette difficulté d'identification des acteurs et projets clés du territoire.
- difficulté de coordination des services techniques. Le service agriculture est référent sur le projet PAT mais les domaines d'intervention sont nombreux et les leviers sont dispatchés dans les différents services. L'acculturation par les autres services est un challenge.
- Malgré des élus référents, difficulté d'appropriation politique des autres élus de la métropole
- manque de moyen humain dédié au PAT.

POUR ALLER PLUS LOIN



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

